

# UNE EUROPE DE LA PROXIMITÉ EN FAVEUR DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



» [laRegion.fr](http://laRegion.fr)



## *L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon pour la croissance et l'emploi*

L'Europe agit en Languedoc-Roussillon dans de nombreux domaines pour améliorer la vie quotidienne de ses habitants, pour développer et valoriser nos territoires, notamment grâce aux fonds européens structurels et d'investissement.

Les aides attribuées sur ces fonds permettent d'inscrire l'Europe localement et de lui donner plus de sens, de lisibilité et de proximité. C'est ainsi que l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon en accompagnement de nos politiques régionales, en investissant massivement pour soutenir la croissance et l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la préservation de l'environnement, la formation ou encore le développement rural, l'agriculture et la pêche.

Entre 2007 et 2013, 57 100 projets ont pu bénéficier de 900 M€ de crédits européens et ont généré plus de 2,5 Md€ d'investissement.

Sur la période 2014-2020, l'enveloppe d'1,2 Md€ de fonds européens dédiée au Languedoc-Roussillon va permettre d'accélérer la réalisation des projets ayant une forte valeur ajoutée pour la compétitivité des entreprises, l'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, au service d'un développement à la fois durable et confortant l'inclusion de chacune et chacun dans notre société.

La Région Languedoc-Roussillon, autorité de gestion de plus d'un milliard de fonds européens depuis 2014, mobilisera ces crédits en toute responsabilité, pour financer des opérations via le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Bien informer les porteurs de projets, bénéficiaires potentiels de ces aides, est donc capital. Pour répondre à cette attente, la Région a conçu cette première brochure pour illustrer les principaux types de projets éligibles spécifiquement au programme financé par le FEDER et le FSE.

*Le Président de la Région Languedoc-Roussillon*

## SOMMAIRE

- P. 5 LA "STRATÉGIE EUROPE 2020"...
- P.8 FORMATION PROFESSIONNELLE
- P.10 DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES RÉGIONALES
- P.12 RECHERCHE ET INNOVATION
- P.14 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- P.16 PRÉSERVATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE  
ET DE SES RESSOURCES
- P.18 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION (TIC)
- P.20 TRANSPORTS DURABLES
- P.21 RÉHABILITATION DES QUARTIERS URBAINS PRIORITAIRES
- P.22 PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES  
ENVIRONNEMENTAUX

# TOUT COMMENCE PAR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE : LA "STRATÉGIE EUROPE 2020"



En 2009, l'Union européenne (UE) lance une grande consultation permettant aux citoyens et gouvernements européens d'exprimer leurs besoins et leurs attentes. Sur la base de cette consultation, elle a présenté en 2010 sa nouvelle stratégie sur dix ans: la stratégie Europe 2020, destinée à relancer l'économie européenne.

*L'UE a déterminé trois grandes priorités :*

- ▶ l'emploi, la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation,
- ▶ la connaissance, l'innovation, la recherche, le développement des entreprises,
- ▶ le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la transition énergétique.

## QUE FAIT L'EUROPE DANS LES RÉGIONS ?

*Pour mettre en œuvre ces trois grandes priorités, l'Europe intervient sur les territoires par le biais de deux politiques principales :*

- ▶ la **politique de cohésion économie, sociale, et territoriale**, visant à réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions. Elle permet d'agir sur plusieurs fronts: soutenir la création d'emplois, la compétitivité et la croissance économique, faire face au changement climatique et à la dépendance énergétique, favoriser la formation et l'accès au marché du travail, contribuer à un développement urbain durable,
- ▶ la **politique de développement rural** représente l'un des volets de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Elle en constitue le "2<sup>e</sup> pilier" et vise, pour la période 2014-2020, à favoriser la compétitivité de l'agriculture, à garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat et à assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création d'emplois et leur préservation.

## ET LES FONDS EUROPÉENS DANS TOUT ÇA ?

Les fonds européens sont les crédits alloués par l'UE aux États membres pour mettre en œuvre ces politiques (développement rural et politique de cohésion représentent un peu plus de 40 % du budget de l'Europe).

Ils permettent de financer des projets sur les territoires (portés par les collectivités, entreprises, associations...), dans différents domaines : l'emploi, l'environnement, la formation, la recherche, le développement des entreprises...

Depuis 2014, en France, la gestion de la quasi-totalité de ces fonds a été confiée aux Régions.

Plus de 1,2 Md€ de crédits européens peut bénéficier au Languedoc-Roussillon, entre 2014 et 2020, et 1 Md€ est géré directement par la Région Languedoc-Roussillon.

### En Languedoc-Roussillon, la Région gère :



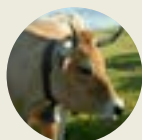
le Fonds européen de développement régional (FEDER) (306 M€) : destiné à financer des actions d'aide à la création et au développement des entreprises, la recherche et l'innovation, le très haut débit, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la prévention contre les inondations, ou encore les transports durables ;



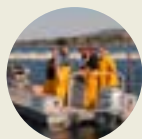
le Fonds social européen (FSE) (105 M€) : vise à soutenir les actions favorisant l'emploi, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'insertion, la création d'entreprises...



l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (13,7 M€) : s'inscrit dans le plan européen de lutte contre le chômage des jeunes. L'IEJ est spécifiquement destinée à soutenir les projets d'accompagnement des jeunes sans emplois et qui ne suivent ni enseignement ni formation (les jeunes NEET : "not in education, employment, or training"). Ils sont en effet les premières victimes du chômage en période de crise ;



le Fonds européen agricole pour le développement durable (FEADER) (611 M€) : vise à financer les projets dédiés au développement des exploitations agricoles et des entreprises agro-alimentaires, de l'agro-écologie, la compensation des handicaps naturels, l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, la diversification de l'économie rurale...



Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) (12,02 M€) : intervient pour le développement économique des filières de pêche et aquaculture, les aides à la modernisation des infrastructures portuaires et aux projets de développement local.

## COMMENT LA RÉGION ATTRIBUE-T-ELLE CES DIFFÉRENTS FONDS ?

*Pour la période 2014-2020, en Languedoc-Roussillon, ces fonds sont regroupés en deux principaux programmes :*

- ▶ un **Programme relatif à la politique de cohésion économique sociale et territoriale** (425M€ au titre du FEDER, du FSE et de l'IEJ), intitulé "Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Languedoc-Roussillon 2014-2020",
- ▶ un **Programme de développement rural** (représentant 611 M€ en Languedoc-Roussillon au titre du FEADER).

Ces deux programmes décrivent les priorités d'intervention et les thématiques pouvant être financées.

C'est sur la base de ces dispositions, validées par la Commission européenne, que les opérations présentées par certains porteurs de projet peuvent être soutenues.

### *Zoom sur le Programme opérationnel FEDER - FSE - IEJ 2014-2020 en Languedoc-Roussillon*

- ▶ Quelles sont les priorités d'intervention du Programme opérationnel 2014-2020 ?
- ▶ Quels types de projets sont soutenus grâce aux fonds européens FEDER, au FSE et à l'IEJ ?
- ▶ Aperçu de domaines clés d'intervention de l'Europe sur les territoires, pour nos entreprises et nos concitoyens.



Vignoble dans l'Hérault

# FORMATION PROFESSIONNELLE



## RENFORCER LA FORMATION

### Formation des jeunes

La Région et l'Europe souhaitent les accompagner et leur permettre de bénéficier d'un parcours d'insertion professionnelle, afin de leur permettre de s'intégrer durablement sur le marché du travail.

L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) permet de financer des parcours de formation. C'est le cas des Écoles régionales de la 2<sup>ème</sup> chance. Leurs missions: apporter un suivi personnalisé à des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, et leur permettre de reprendre pied grâce à la définition d'un projet professionnel.

### Accès à la formation tout au long de la vie

L'objectif poursuivi est d'encourager la mise à niveau des savoirs et des compétences, afin de favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi de tout âge, de tout niveau, et de toute condition sociale.

#### *Quels types d'actions sont financés par le FSE ?*

- ▶ Actions d'aide à l'insertion des personnes en difficulté: formations, parcours d'accompagnement.
- ▶ Actions destinées à améliorer la qualité de l'apprentissage.
- ▶ Actions de formation qualifiante.

### ? Le saviez-vous ?

- ▶ Chaque année, 5 000 jeunes en Languedoc-Roussillon sortent du système scolaire sans emploi ni formation.
- ▶ En Languedoc-Roussillon, 60 % des salariés ont un niveau 5 ou 6 de formation, et 37,8 % des 30-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur.
- ▶ Le taux de survie à 5 ans des entreprises créées en Languedoc-Roussillon, passe de 48,8 % à 75 % pour les entreprises accompagnées.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ▶ Organismes de formation
- ▶ Établissements d'enseignement
- ▶ Associations
- ▶ Organismes consulaires
- ▶ Collectivités territoriales...



## FORMER ET ENCOURAGER À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

La création d'entreprise constitue une véritable alternative d'insertion sur le marché du travail. L'entreprise qui se développe peut en outre générer de nouveaux emplois.

C'est pourquoi la Région et l'Europe souhaitent encourager la formation et l'accompagnement des entrepreneurs.

### *Quels types d'actions peuvent être concernés ?*

#### À destination des jeunes

L'Initiative pour l'emploi des jeunes finance les dispositifs d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises par les jeunes :

- ▶ parcours d'accompagnement et de formation renforcés,
- ▶ actions de parrainage,
- ▶ primes au démarrage...

#### À destination de tous

Le FSE finance des actions favorisant l'émergence de l'entrepreneuriat :

- ▶ actions d'accompagnement des entrepreneurs (formations collectives, soutien individualisé, suivi post-crétation...),
- ▶ actions encourageant l'entrepreneuriat dans les quartiers les moins favorisés,
- ▶ actions encourageant l'entrepreneuriat féminin.

### Exemple de projet soutenu



Projet porté par la Fédération française du bâtiment du Languedoc-Roussillon, Transmibât, visant à organiser des formations d'accompagnement à la reprise ou à la cession d'entreprises dans le secteur du bâtiment.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ▶ Entreprises
- ▶ Chambres consulaires
- ▶ Structures spécialisées dans le champ de la création/reprise d'entreprises
- ▶ Structures du réseau des pépinières d'entreprises
- ▶ Structures de financement et intermédiaires financiers
- ▶ OPCA
- ▶ Établissements d'enseignement
- ▶ Associations
- ▶ Collectivités territoriales
- ▶ Toute structure publique, parapublique ou privée portant ce type de projets

# DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES RÉGIONALES



## ? Le saviez-vous ?

- ▶ Le Languedoc-Roussillon est leader pour son taux de création d'entreprise. Pour son maintien dans le peloton de tête, la pérennité des entreprises créées doit être assurée.
- ▶ Le tissu économique régional est essentiellement composé de très petites entreprises (TPE) (94% des entreprises ont moins de dix salariés). Pour être plus compétitives sur les nouveaux marchés, en France comme à l'international, mais également pour faire face aux défis de l'innovation, certaines entreprises doivent se développer.

## SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

### *Quels types d'actions sont concernées ?*

- ▶ Actions visant à soutenir la création d'entreprises (ex: l'organisation de concours pour valoriser les projets de création d'entreprises innovantes et à potentiel, en apportant une aide destinée à financer certaines dépenses de l'entreprise).
- ▶ Mise en place d'outils de financement (prêts d'honneur, prêts d'amorçage, capital-investissements, garanties bancaires, prêts, micro-crédits...).
- ▶ Actions d'incubation et d'accompagnement par les pépinières d'entreprises, ou incubateurs.
- ▶ Actions collectives visant à la réussite de l'entrepreneuriat innovant (ex: organisation de manifestations ciblées pour faire émerger de nouveaux projets innovants).

Le FEDER permet également de financer les investissements des créateurs d'entreprises innovantes, afin de les aider directement au niveau de leur outil de production.

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

L'objectif est de permettre aux entreprises de s'agrandir, en favorisant leur processus de croissance et d'innovation.

### *Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?*

- ▶ Projets visant à soutenir la performance des entreprises sur les marchés (mise en place de structures groupées, investissements dans les projets d'innovation ou d'industrialisation).
- ▶ Projets visant à accompagner le développement des entreprises (développement de la stratégie commerciale, accès à de nouveaux marchés...).
- ▶ Actions de promotion, communication, marketing territorial (ex: organisations de manifestations régionales à visée internationale).
- ▶ Mise en place d'outils de financement (capital-investissements, garanties bancaires, prêts, micro-crédits...).

### Exemple de projet soutenu



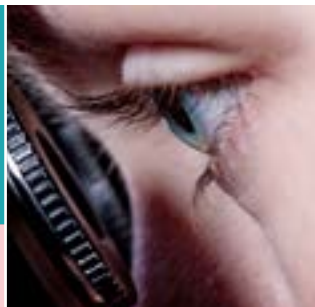
Projet porté par Sud de France Développement: programme d'actions collectives multi-sectoriels visant à renforcer la compétitivité des entreprises régionales et soutenir l'accès à de nouveaux marchés.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ▶ Entreprises
- ▶ Associations
- ▶ Établissements publics
- ▶ Collectivités territoriales et leurs groupements
- ▶ Agences de l'État



# RECHERCHE ET INNOVATION



La Région et l'Europe souhaitent soutenir le secteur de la recherche et de l'innovation pour permettre, par le développement de ces activités non délocalisables, de favoriser le développement économique régional.



## Le saviez-vous ?

- ▶ Le Languedoc-Roussillon est numéro 1 pour l'intensité de la recherche publique, mais au 15<sup>e</sup> rang national pour le nombre de brevets déposés. Les liens entre la recherche publique et les entreprises doivent être améliorés.
- ▶ Le Languedoc-Roussillon se classe au 5<sup>e</sup> rang national pour les dépenses en recherche et développement, mais la part d'initiative privée reste faible (seulement 1/3 des initiatives).

## RENFORCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Ce soutien vise sept domaines ciblés, identifiés dans le cadre d'une stratégie de spécialisation intelligente (3S).

- ▶ La gestion et la réutilisation de l'eau.
- ▶ La transition industrielle et énergétique.
- ▶ Les thérapies innovantes et ciblées, et le diagnostic.
- ▶ L'acquisition de données, le traitement et la visualisation des données numériques.
- ▶ La production et la valorisation innovantes et durables des cultures méditerranéennes et tropicales.
- ▶ L'économie littorale.
- ▶ L'entrepreneuriat et l'innovation.

L'objectif est d'accroître les activités de recherche, développement et innovation sur ces thèmes prioritaires.

## Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?

- Création/amélioration des infrastructures scientifiques, industrielles, technologiques (ex: plate-formes technologiques de recherche et d'innovation, démonstrateurs, living lab, pilotes, prototypes, instituts ou universités technologiques ou de recherche industrielle, centres d'essai...).
- Projets de recherche interdisciplinaires ou novateurs dans l'un des sept domaines ciblés (ex: projets de recherche mis en œuvre via le dispositif régional Chercheur d'avenir).
- Renforcement du potentiel humain de recherche (ex: implantation de nouvelles équipes de recherche en région).
- Opérations visant à renforcer l'attractivité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ex: organisations de congrès, de manifestations scientifiques à visée internationale).

## FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Les crédits FEDER permettent d'encourager les entreprises à investir davantage dans la recherche et l'innovation touchant aux sept domaines prioritaires.

### Que finance le FEDER ?

- Projets de collaboration entre entreprises et laboratoires, ou structures permettant ces partenariats.
- Maturation et incubation des projets.
- Création et développement de sites dédiés (ex: centres de recherche et développement industriel sur les campus: parcs scientifiques/ technologiques, hôtels d'entreprises, incubateurs de start-up sur le campus...).

### Exemple de projet soutenu

Projet porté par la société ALCI à Clapiers (34), visant à proposer des solutions avancées combinant robotique et vision par ordinateur, dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire.



### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- Organismes de recherche
- Universités
- Établissements d'enseignement supérieur
- Centres hospitalo-universitaires
- Associations, fondations
- Entreprises
- Collectivités territoriales
- Organismes consulaires
- Crédit-bailleurs...

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## *Qu'est-ce que la transition énergétique ?*

La transition énergétique a pour objectif l'abandon progressif des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel) ou nucléaires, et leur remplacement par des énergies renouvelables (inépuisables à très long terme).



## Le saviez-vous ?

- Le Languedoc-Roussillon possède d'excellents gisements d'énergies renouvelables. Développer le recours à ces énergies permettrait de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de générer de l'activité et de nouveaux emplois, et d'améliorer l'indépendance énergétique de la région.
- Les dépenses des entreprises en matière de consommation d'énergie ont des conséquences directes sur leur productivité. La maîtrise de cette consommation apparaît donc essentielle pour garantir leur compétitivité.

## ACCROÎTRE LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

### *Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?*

- Investissements en matière de production d'énergie renouvelable (ex: installations solaires thermiques).
- Réseaux de distribution valorisant la chaleur ou le froid produits à partir de sources d'énergies renouvelables ou fatales.
- Actions de sensibilisation (ex: actions menées par les agences locales de l'énergie et du climat, pour promouvoir les énergies renouvelables auprès des collectivités).

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

### Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?

- Construction par les entreprises de bâtiments "éco-construits".
- Projets d'entreprises orientés vers des activités de production économes en énergies (ex: les investissements en énergies renouvelables).
- Démarches ayant vocation à renforcer les filières en matière d'éco-rénovation et éco-construction (ex: actions d'information des entreprises et artisans du bâtiment, visant à l'émergence de démarches collectives en matière d'éco-rénovation et d'éco-construction).

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET DES LOGEMENTS

Une telle réduction devrait se traduire par une baisse des dépenses (des ménages et des infrastructures publiques) et par une réduction de la production de gaz à effet de serre.

### Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?

- Projets encourageant la modification des comportements (ex: les programmes d'action des espaces info énergie et des agences locales de l'énergie, qui offrent des conseils gratuits aux particuliers sur la maîtrise de l'énergie).
- Rénovation énergétique des logements sociaux.
- Projets d'économie d'énergie dans les infrastructures publiques (ex: rénovations / constructions performantes).

### Exemple de projet soutenu



Projet porté par l'OPH Perpignan Roussillon (66), visant la réhabilitation énergétique BBC et l'installation solaire thermique de 164 logements de la cité Torcatís.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- Entreprises
- Collectivités territoriales
- Établissements publics
- Associations
- Groupements d'intérêt public
- Groupements d'intérêt économique
- Groupements européens de coopération territoriale
- Sociétés d'économie mixte
- Bailleurs sociaux
- etc (sauf particuliers)

# PRÉSERVATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE ET DE SES RESSOURCES



## VALORISER LE PATRIMOINE ET DÉVELOPPER LE TOURISME

*Quels types d'actions peuvent être financés par le FEDER ?*

- ◆ Préservation et valorisation des sites culturels (ex: restauration de sites et de monuments régionaux protégés, aménagement de musées régionaux,...).
- ◆ Préservation et valorisation des sites naturels (ex: aménagements piétonniers, voies vertes, aires d'accueil, postes d'observation...).

### ? Le saviez-vous ?

- ◆ Le patrimoine naturel et culturel du Languedoc-Roussillon constitue un véritable atout pour la région. Préservé et mis en valeur, ce patrimoine constitue l'un des facteurs essentiels de son attractivité et participe à son développement économique.
- ◆ La biodiversité en Languedoc-Roussillon est remarquable au niveau des espèces et des habitats naturels. Cependant, la pression démographique (traduite par une forte urbanisation) et les différents usages que connaît la région représentent aujourd'hui un danger pour cette biodiversité.



Anse de Paulilles, Pyrénées-Orientales



## PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

### Quels types d'actions peuvent être financés par le FEDER ?

- Chantiers de gestion et de restauration des trames vertes et bleues.  
Les trames vertes et bleues sont des réseaux formés de continuités écologiques terrestres (trames vertes) et aquatiques (trames bleues), permettant aux espèces de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...
- Gestion et investissements sur les aires naturelles constituant les "cœurs de biodiversité" (ex: investissements dans les infrastructures, restauration des milieux dégradés...).
- Lutte contre la pollution des milieux aquatiques (action en amont de ces pollutions, ex: élaboration de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles).

### Exemple de projet soutenu



Projet porté par la commune d'Argelès-sur-Mer (66), visant à préserver les espèces et les habitats dunaires, en limitant la prolifération des plantes à caractère envahissant.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ▶ Collectivités territoriales et leurs groupements
- ▶ Établissements publics
- ▶ Associations
- ▶ Entreprises...



Berges du Lez, Hérault

# TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)



Les TIC regroupent l'ensemble des techniques et des équipements informatiques permettant de communiquer à distance par voie électronique.



En soutenant le déploiement de très haut débit et le développement des usages, l'Europe contribue à réduire la fracture numérique.



## Le saviez-vous ?

- ▶ Le Languedoc-Roussillon est marqué par une différence entre les zones rurales moyennement desservies en Internet haut-débit, et des zones denses urbaines mieux couvertes par les opérateurs privés.
- ▶ Concernant l'usage des TIC, une part significative de la population régionale y a un recours faible (les personnes de 60 ans et plus, et les personnes sans diplôme sont particulièrement concernées). De nombreux secteurs économiques ont également une faible utilisation des technologies de l'information et de la communication. Or un meilleur usage des TIC aurait des conséquences directes sur la compétitivité du Languedoc-Roussillon.

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD) SUR LES SITES PRIORITAIRES

### Quels sont les sites prioritaires ?

- ▶ Les zones d'activité économique (ZAE).
- ▶ Les établissements publics de santé.
- ▶ Les établissements d'éducation (collèges et lycées), d'enseignement supérieur (universités, écoles, instituts...) et de formation (Centres de formation des apprentis).
- ▶ Les sites publics d'intérêt général d'envergure régionale, départementale, ou d'EPCI.
- ▶ Les sites de téléphonie mobile, sous certaines conditions.

## Quels types d'actions sont financées par le FEDER ?

- Travaux de déploiement du THD en raccordant en priorité les sites prioritaires.
- Travaux de création de réseaux de collecte ou desserte THD.
- Travaux d'aménagement et d'équipement pour les dessertes internes des entreprises et autres établissements des sites prioritaires.

## RENFORCER L'USAGE DES TIC AU SEIN DE LA POPULATION, DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

Les crédits FEDER doivent permettre d'accroître cet usage des TIC en facilitant le déploiement d'une offre large et incitative

## Quels types d'actions peuvent être financées par le FEDER ?

- Développement des contenus, services et usages numériques innovants (ex: nouveaux outils numériques destinés à l'éducation et à la formation).
- Projets de mutualisation de moyens, de services et de données (ex: services collaboratifs en matière de e-santé), notamment dans le cadre de la télémédecine).

### Exemple de projet soutenu



Projet porté par le centre expérimental horticole de Marsillargues (34), visant à améliorer le réseau régional de stations agroclimatiques: collecte des informations climatologiques, traitement des données (modélisation de cultures, de maladies, pilotage d'irrigation, avertissement, gel...) et diffusion via Internet avec visualisation cartographique.

Il permet d'organiser la filière de production de pommes, importante en Languedoc-Roussillon.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Entreprises privées (sous certaines conditions)
- Établissements publics
- Groupements d'établissements universitaires et/ou de recherche
- Organismes de recherche
- Établissements publics de santé
- Agences nationales déconcentrées

# TRANSPORTS DURABLES



Le développement de ces modes de transport présente de nombreux avantages: diminuer notre production de CO<sup>2</sup>, réduire la consommation d'énergies non renouvelables, fluidifier le trafic, économiser sur les coûts des carburants...

C'est pourquoi la Région et l'Europe encouragent toute action visant à favoriser un report du trafic routier vers les autres modes de transport, notamment maritimes.

## FAVORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DURABLES EN VILLE

*Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?*

- ▶ Création de pôles d'échanges entre les différents réseaux: ferroviaire, urbain, interurbain... (ex: création d'espaces relais pour les véhicules particuliers, réaménagement des gares).
- ▶ Actions visant à renforcer l'utilisation des différents types de transports par les passagers (ex: aménagements permettant une meilleure accessibilité des transports en commun pour les personnes handicapées).

## DÉVELOPPER LA CONNEXION DES PORTS AUX TERRITOIRES RÉGIONAUX

En raison de sa façade maritime, le Languedoc-Roussillon constitue un axe majeur de transport national et euro-méditerranéen. Pour s'inscrire dans une véritable démarche de "transport durable", la Région a élaboré une stratégie régionale portuaire, visant à développer la connexion des ports régionaux aux territoires, en reportant le trafic routier vers les autres modes de transport.

*Quels types d'actions peuvent être financées par le FEDER ?*

- ▶ Aménagement de zones portuaires visant leur connexion aux réseaux de transports (ex: connexion au transport ferroviaire).
- ▶ Développement du transport fluvial à partir de ces ports.

### Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ▶ Collectivités territoriales
- ▶ Établissements publics
- ▶ Entreprises privées
- ▶ RFF, SNCF
- ▶ Autorités organisatrices de transports (AOT)
- ▶ Chambres consulaires
- ▶ Exploitants portuaires
- ▶ VNF ...

# RÉHABILITATION DES QUARTIERS URBAINS PRIORITAIRES



L'Europe soutient la revitalisation des quartiers les moins favorisés (en France, quartiers inscrits au titre de la politique de la ville), afin d'améliorer le cadre de vie et la situation de leurs habitants. Cela passe notamment par le développement des équipements de proximité et des services.

## Quels types d'actions peuvent être financés par le FEDER ?

- ▶ Actions pour le logement et l'habitat (amélioration des espaces aux abords de ces habitats; actions d'accompagnement et de réinsertion des populations marginalisées).
- ▶ Actions d'aménagement et réhabilitation d'équipements au sein de ces quartiers, notamment:
  - > équipements sociaux-éducatifs (agences de proximité pôle emploi, garde d'enfants, soutien scolaire, équipements pour la pratique de sports...),
  - > création et aménagement d'établissements de santé.

Il est à noter que cette mesure apporte un soutien à ces quartiers, obligatoirement en s'accompagnant d'un traitement du confort énergétique dans les logements sociaux et/ou de la mobilité douce au sein de ces espaces (ce sont des approches territoriales urbaines intégrées).

## Exemple de projet soutenu



© Mission Europe Urbain

Projets soutenus par les agglomérations de Béziers (34) et Narbonne (11), dans le cadre d'une démarche intégrée: aménagement d'espaces de proximité tels que les micro-places à Béziers ou la création d'un mail paysager à Narbonne. Cette voie permet de faire un lien entre logements, écoles et centre social dans le quartier de Berre Cesse.

## Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ▶ Collectivités territoriales et leurs opérateurs
- ▶ Établissements publics
- ▶ Bailleurs sociaux
- ▶ Organismes agréés pour les activités de maîtrise d'ouvrage
- ▶ Associations à but non lucratif
- ▶ Regroupements de professionnels de santé
- ▶ Structures de soins ou structures médico-sociales ...

# PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



## *Quels types de projets peuvent être financés par le FEDER ?*

- ◆ Travaux spécifiques aux risques inondation (ex: travaux de sécurisation des barrages).
- ◆ Travaux spécifiques aux risques littoraux (risques de submersion, et risques d'érosion):
  - > la priorité est de relocaliser les habitations, commerces, et infrastructures, afin de supprimer le risque pour la population.
- ◆ Mise en œuvre d'outils d'anticipation et de gestion de crise (ex: élaboration de Plans communaux de sauvegarde (PCS), visant à améliorer l'efficacité de la réponse des pouvoirs publics lors d'une catastrophe).
- ◆ Démarches de diffusion des connaissances et de sensibilisation (ex: actions visant à responsabiliser les citoyens et acteurs locaux, afin qu'ils puissent agir à leur niveau pour réduire les risques).

## Qui peut bénéficier de ces financements ?

- ◆ Collectivités territoriales et leurs groupements
- ◆ Établissements publics
- ◆ Associations
- ◆ Entreprises

## ? saviez-vous ?

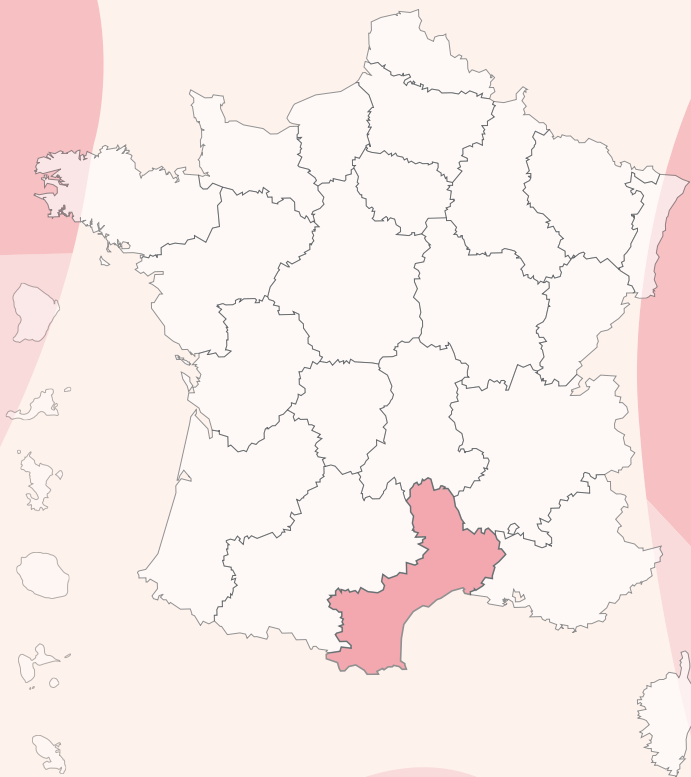
- ◆ Le Languedoc-Roussillon est l'une des régions de France les plus exposées aux risques inondations et littoraux (1 million d'habitants et 400 000 emplois sont concernés). Le littoral, qui concentre 50 % de la population et 60 % des séjours touristiques est soumis à une importante érosion.
- ◆ Face à de tels risques, il est donc prioritaire de renforcer la sécurité des populations, et de réduire le coût des dommages lors des catastrophes.

## Exemple de projet soutenu

Projet porté par le Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMAAR), dans les départements de l'Aude et de l'Hérault, visant à la fabrication et la pose de repères de crue.







**SI VOUS ÊTES PORTEUR D'UN PROJET SUR L'UNE DE CES THÉMATIQUES,**  
rendez-vous sur [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr) rubrique Europe et International,  
ou contactez la Région Languedoc-Roussillon par mail :  
[europe@cr.languedocroussillon.fr](mailto:europe@cr.languedocroussillon.fr)

» **laRégion.fr**

**Hôtel de Région**

Direction des politiques internationale, européennes et contractuelles  
201, avenue de la Pompignane - 34064 Montpellier Cédex 2  
Tél. : 04 67 22 80 00

Ce document est cofinancé  
par l'Union européenne. L'Europe  
s'engage en Languedoc-Roussillon  
avec les Fonds européens structurels  
d'investissement.

